



## Communiqué de presse

Date

30.06.2022

---

# La COMCO interdit un cartel dans le commerce automobile

**Berne, 30.06.2022 – La Commission de la concurrence (COMCO) inflige une amende à sept revendeurs de véhicules des marques VW dans le Canton du Tessin pour avoir formé un cartel illicite portant sur la vente de véhicules neufs à des clients privés et publics.**

AMAG Automobili e Motori SA et six revendeurs automobiles des marques VW – Autoronchetti Sagl, Garage Karpf & Co./GARAGE 3 VALLI SA, Garage Carrozzeria Maffeis SA, Garage Nessi SA, GARAGE WEBER-MONACO SA e TOGNETTI AUTO SA – ont formé un cartel illicite entre 2006 et 2018. Leur objectif était de réduire la concurrence et de maintenir à un niveau plus élevé les prix de vente des véhicules neufs pour les clients privés et publics. Les revendeurs automobiles se sont entendus sur toutes les activités de vente au Tessin : ils ont conclu des accords concernant les marchés publics, coordonné la politique de prix pour la vente de véhicules neufs aux clients privés et divisé le Canton du Tessin en zones d'activité.

Les membres du cartel ont reçu une amende totale d'environ CHF 44 millions. Cinq entreprises ont accepté de conclure la procédure par un accord amiable.

La décision de la COMCO peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif fédéral.

### Contacts / Renseignements:

Andreas Heinemann Président	078 842 96 01	andreas.heinemann@comco.admin.ch
Patrik Ducrey Directeur	058 464 96 78 079 345 01 44	patrik.ducrey@comco.admin.ch
Andrea Graber Cardinaux Vice-directrice	058 465 57 34	andrea.graber@comco.admin.ch